



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ SUJET

DOSSIER 1 (12 points)

1-1 Cf Annexe 1 (3,5 pts)

1-2 (4 pts)

- **Formule Confort :**
79.02 x 12 mois = 948.24 €/an et sans scolaire
Dépassement du budget prévu.

- **Formule Avantage :**
53.17 x 12 mois = 638.04 €/an
* Sco 24/24+ = 38 x 2 enfants = 76 €
638.04 € + 76 = 714.04 €
Dépassement du budget prévu.
*Sco 24/24 simple = 25 x 2 enfants = 50 €

- **Formule Avantage Modéré :**
41.15 x 12 mois = 493.80 €
Cette formule rentre tout à fait dans le budget cependant elle couvre faiblement les soins dentaires par rapport aux besoins de nos clients.

Conclusion : nous proposons à Monsieur et Madame HOGUN la formule AVANTAGE avec pour chaque enfant la scolaire 24/24 simple.

1-3 (4,5 pts)

- * Formule Confort reste à la charge du client = 212.88 €
Scolaire 24/24simple couverture de 200 €
Reste donc à la charge des clients = 12.88 €

- *Formule Confort reste à la charge du client = 212.88 €
Scolaire 24/24+ couverture de 300 €

En conclusion pour qu'il ne reste aucun frais à la charge de nos clients, ils devraient souscrire une complémentaire santé Confort avec l'option scolaire 24/24+

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

CORRIGÉ

Durée :
2h00

Session
2010

Épreuve : **E2 – Techniques d'Assurance de personnes**

N° Sujet : **10-1603**

Coefficient:
4

Folio
1/3

Dossier 2 (8 points)

2-1 Risque assuré en Assurance en cas de décès : (4 pts)

L'assureur s'engage à verser la prestation prévue pour le contrat à un bénéficiaire lorsque le décès de l'assuré survient au cours du contrat. La prestation peut se présenter sous forme d'un capital ou d'une rente.

La souscription d'un contrat d'assurance en cas de décès permet de répondre à certains objectifs du souscripteur comme par exemple :

- Protéger son conjoint, un enfant ou un proche, de problèmes financiers résultant de son décès ;
- Prévoir la somme nécessaire au paiement des droits de succession ;
- Rembourser un emprunt ;
- Protéger un enfant handicapé ;
- Financer le coût de ses obsèques.

2-2 Les différents types de contrat : (4 pts)

- *Vie entière* : Au décès de l'assuré, le bénéficiaire reçoit un capital ou une rente dont le montant a été fixé au moment de l'adhésion.
- *Vie entière différée* : Si le décès survient à partir d'une date prévue au contrat, le bénéficiaire reçoit un capital ou une rente dont le montant a été fixé au moment de l'adhésion.
- *Temporaire décès* : Si le décès de l'assuré survient avant le terme du contrat, le bénéficiaire reçoit un capital ou une rente dont le montant a été fixé au moment de l'adhésion. Dans le cas de la rente éducation, l'enfant reçoit une rente jusqu'à un âge déterminé. Dans le cas d'une assurance couvrant le remboursement d'un emprunt, l'organisme prêteur est le bénéficiaire.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

CORRIGÉ

Durée :
2h00

Session
2010

Épreuve : **E2 – Techniques d'Assurance de personnes**

N° Sujet : **10-1603**

Coefficient:
4

Folio
2/3

CORRIGÉ ANNEXE 1

Vos remboursements en pratique :

	Avantage Modéré	Avantage	Confort
Remboursement Sécu	$107,50 \times 0,70 = 75,25 \text{ € (0,5 pt)}$		
Votre complémentaire santé rembourse	$107,50 \times 2,4 =$ 258 € (0,5 pt)	$107,50 \times 3,2 =$ 344 € (0,5 pt)	$107,50 \times 4,25 =$ 456,87 € (0,5 pt)
Votre dépense finale est de	$745 - 75,25 - 258$ = 411,75 € (0,5 pt)	$745 - 75,25 - 344$ = 325,75 € (0,5 pt)	$745 - 75,25 - 456,87$ = 212,88 € (0,5 pt)

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

CORRIGÉ

Durée :
2h00

Session
2010

Épreuve : **E2 – Techniques d'Assurance de personnes**

N° Sujet : **10-1603**

Coefficient:
4

Folio
3/3